

Les textes officiels pour l'École Primaire
www.formapex.com

**HORAIRES, PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS
POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

1985



Programmes et instructions à l'école élémentaire

R.L.R. : 514-4 ; 514-5

Arrêté du 15 mai 1985

(Éducation nationale : DE)

Vu L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; L. n° 84-610 du 16-7-1984 ;

D. n° 76-1301 du 28-12-1976 ;

avis du conseil de l'enseignement général et technique du 18-4-1985.

Article premier. - A compter de la rentrée scolaire de 1985, les programmes et les instructions des cycles préparatoire, élémentaire et moyen des écoles primaires sont fixés conformément aux dispositions annexées au présent arrêté.

Art. 2. - Les dispositions contraires à celles de l'article précédent sont abrogées.

Art. 3. - Le directeur des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le ministre de l'Éducation nationale :
J.-P. CHEVÈNEMENT.

Durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire et répartition des horaires

R.L.R. : 514-3

Arrêté du 23 avril 1985

(Éducation nationale : DE)

Vu L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; L. n° 84-610 du 16-7-1984 ;

D. n° 76-1301 du 28-12-1976 ; D. n° 74-763 du 3-9-1974 ;

avis du conseil de l'enseignement général et technique du 18-4-1985.

Article premier. - La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire est fixée à vingt-sept heures.

Art. 2. - Les vingt-sept heures sont réparties sur neuf demi-journées, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 3. - Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté notamment celles de l'arrêté du 18 mars 1977 fixant les horaires applicables au cycle préparatoire des écoles élémentaires, de l'arrêté du 7 juillet 1978 fixant les horaires applicables au cycle élémentaire des écoles primaires et de l'arrêté du 18 juillet 1980 fixant les horaires applicables au cycle moyen des écoles primaires.

Art. 4. - Le directeur des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la rentrée scolaire de 1985.

Le ministre de l'Éducation nationale :
J.-P. CHEVÈNEMENT.

ANNEXE

Disciplines	Cours prépa- ratoire	Cours élé- mentaire		Cours moyen
		CE1	CE2	
Français	10 h	9 h	8 h	8 h
Mathématiques	6 h	6 h		6 h
Sciences et technologie	2 h	2 h	3 h	3 h
Histoire et géographie	1 h	2 h		2 h
Éducation civique	1 h	1 h		1 h
Éducation artistique :				
- Éducation musicale	1 h	1 h		1 h
- Arts plastiques	1 h	1 h		1 h
Éducation physique et sportive	5 h	5 h		5 h

1. La répartition de ces horaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve qu'on puisse s'assurer périodiquement que l'horaire global par discipline est respecté.

Français

NATURE ET OBJECTIFS

La maîtrise de la langue française commande le succès à l'école élémentaire. Elle est d'une part le préalable à tous les apprentissages ; elle forme d'autre part une pensée claire, organisée et maîtresse d'elle-même ; elle favorise enfin la réussite dans la vie sociale et professionnelle. C'est pourquoi elle est le premier instrument de la liberté.

Le français est, dans la plupart des cas, langue maternelle, une langue toutefois qui comporte des usages variant par leur prononciation, leur vocabulaire et leur syntaxe. Tenant compte de cet acquis et des apports de la maternelle, l'école élémentaire, grâce à un enseignement méthodique, conduit à la maîtrise de la langue commune, orale et écrite. Aux enfants pour qui le français n'est pas la langue d'origine, l'école fournit un moyen d'intégration à la communauté française, ainsi qu'une culture toujours ouverte à la diversité.

Pour tous les enfants, quelle que soit leur origine, la langue française dans sa richesse et sa rigueur s'apprend à l'école. Son acquisition résulte d'un usage quotidien et d'un exercice raisonné de l'écrit comme de l'oral. Cet enseignement est constitué d'un ensemble organique de travaux et d'exercices et d'une suite d'analyses prenant la langue pour objet. Cette étude fait découvrir des usages, des règles et des principes de fonctionnement : elle est le premier accès à la connaissance scientifique. La pratique réglée de la langue, qui sait faire au jeu la part qui lui revient, engendre un plaisir esthétique indispensable à l'apprentissage initial.

Tout doit donc être mis en œuvre pour développer chez l'élève à la fois le goût de la lecture et l'ensemble des capacités qu'elle exige ; à cette condition, l'enseignement de la langue française lui permet de disposer d'une langue de communication riche et diverse, mais également de s'approprier la culture vivante de l'humanité.

INSTRUCTIONS

Pratique de la langue orale

La parole du maître est claire, bien articulée, correcte ; elle offre aux élèves l'exemple d'une langue simple et juste, car elle leur sert de modèle.

Le maître engage l'élève à oser prendre la parole, à savoir écouter ses camarades, à formuler ce qu'il veut dire. Les exercices ont pour but de l'habituer à exprimer ses idées de façon simple et correcte, d'étendre et de préciser son vocabulaire. La liberté indispensable à l'expression ne doit pas le détourner des efforts nécessaires pour acquérir progressivement une meilleure maîtrise. Il convient donc que la pratique de l'oral, libre et confiante, ait toujours pour effet d'accroître simultanément la facilité et la qualité de l'expression, en particulier pour les élèves dont la pratique, familiale ou sociale, est éloignée de celle de l'école.

De façon générale, le maître vérifie la conformité de l'expression à l'intention du discours ; il exige progressivement une meilleure organisation du propos.

Pratique de la langue écrite

La lecture

Lire, c'est comprendre. Le maître n'engage donc pas l'enfant dans un apprentissage mécanique et passif. La maîtrise de la *combinatoire* (c'est-à-dire du lien des lettres et des syllabes entre elles, et du rapport des signes écrits aux sons qui leur correspondent) est nécessaire : elle implique des exercices appropriés ; mais elle n'a de valeur qu'associée à la compréhension de l'idée exprimée, à la perception de la structure de la phrase, à l'intelligence du sens des mots.

Pour beaucoup d'enfants, l'écrit n'est pas une réalité familière. Il appartient à l'école, dès la maternelle, d'entourer l'élève de livres et de textes, de lui donner le spectacle d'un maître lecteur. C'est pourquoi tous les moyens sont bons pour susciter, encourager et développer le désir de lire. Quelle que soit la méthode utilisée, l'objectif est de conduire chacun, dès l'école et pour toute la vie, à vouloir lire, à savoir lire, à aimer lire.

Le maître veille à exploiter, aussi souvent que possible, la première bibliothèque de classe, le coin de lecture, la bibliothèque-centre documentaire, la bibliothèque municipale ou de quartier. Il pense aussi à la vitrine du libraire, aux émissions de télévision sur les livres, aux cadeaux familiaux. Il n'oublie pas que la lecture se fait aussi sur un écran de télévision ou de micro-ordinateur.

L'essentiel est de doter les débutants d'un premier fonds, qu'ils accroîtront ensuite d'eux-mêmes, à mesure qu'ils étendront leurs connaissances et leurs goûts. En liaison avec les exercices de lecture sont présentés des textes divers (histoires, contes, etc.), lus et commentés en classe. Le maître a recours aux meilleures œuvres accessibles à la jeunesse, dans un but d'initiation à la qualité littéraire ; il ne néglige pas les textes courants de la pratique quotidienne ; il n'oublie pas, enfin, que la lecture n'est pas limitée aux horaires de français et ne peut être séparée des autres enseignements.

L'apprentissage de la lecture doit faire l'objet d'une acquisition systématique. Celle-ci met en oeuvre, selon les circonstances, la lecture silencieuse, qui est l'objectif à atteindre, et la lecture à haute voix, qui est un moment nécessaire de l'apprentissage et qui demeure une compétence à exercer, par l'usage d'une diction claire, intelligente et expressive. Elle implique également une évaluation régulière, ainsi que des exercices continus et progressifs permettant la compréhension d'écrits toujours plus complexes. Le maître tient compte des différences d'âge, des rythmes et modalités d'acquisition propres à chacun, de la continuité du cours préparatoire au cours élémentaire. Il ne perd jamais de vue que *tous les enfants* peuvent apprendre à lire, et doivent savoir lire.

L'écriture

Discipline de la main et du corps, support de tous les enseignements, l'écriture est l'objet d'une attention constante de la part du maître : elle exige l'exactitude du tracé, le respect des règles, la qualité de la présentation. Le maître rend l'enfant sensible à l'esthétique des lettres et caractères ; il l'initie à la variété des signes (typographie) et aux divers moyens de les produire (imprimerie traditionnelle, dactylographie, informatique).

L'expression écrite

La pratique de l'expression écrite est indissociable de l'apprentissage de la lecture. L'école maternelle développe l'envie d'écrire ; l'école élémentaire, tirant parti de situations rendant nécessaire l'usage de l'écrit, conduit l'élève à rédiger de façon simple, et avec plaisir.

Le maître engage l'élève à oser écrire, avec confiance et liberté, dans le jeu et dans l'exercice, seul ou avec ses camarades.

Comme pour la lecture, le maître veille à assurer la progression de chaque élève, en fonction de ses rythmes et capacités, du cours préparatoire au cours élémentaire.

Étude de la langue

Le maître utilise conjointement deux méthodes : *le développement de la compétence implicite*, par laquelle l'élève utilise et fait varier les éléments et structures du discours ; *l'analyse explicite* des notions et fonctions qui sont en jeu dans la langue.

Le maître justifie les efforts qu'il attend de l'élève, dans une discipline difficile, par les progrès atteints dans l'expression orale et écrite, et par la satisfaction qui en résulte. Tout travail écrit, dans toute matière, donne l'occasion de contrôler et d'enrichir les connaissances orthographiques, grammaticales et lexicales.

Usage poétique de la langue

Un maître qui, pour lui-même et dans sa classe, lit beaucoup de poèmes ne saurait laisser les élèves indifférents.

La poésie répond à l'intérêt des enfants pour la langue et pour les jeux de langage ; elle leur permet de déployer leur imaginaire, d'expérimenter la création, de prendre la mesure d'oeuvres exemplaires. Lire, écrire, apprendre, dire et rassembler des poèmes sont parmi les tâches les plus belles de l'école.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

L'enseignement de la langue française a pour objet, dans le prolongement de la maternelle, d'apprendre à maîtriser l'expression orale. Mais son caractère essentiel est de donner accès à l'écrit, premier degré de l'instruction. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture revêt donc une importance capitale, en lui-même et pour ce qu'il permet.

Pratique de la langue orale

- Exercices spécifiques
 - * Prononciation.
 - * Formulation d'une idée (en particulier dans le dialogue).
 - * Construction des énoncés (affirmatifs, négatifs et interrogatifs).
 - * Utilisation appropriée des formes verbales simples et des mots de liaison usuels.

Pratique de la langue écrite

- Apprentissage de la lecture
 - Apprentissage de l'écriture
 - * Maîtrise de l'acte matériel d'écrire.
 - * Reproduction des lettres minuscules.
 - * Liaison entre les lettres d'un mot.
 - * Espacement des mots.
 - * Signes de ponctuation et accents.
 - Apprentissage de l'expression écrite
- Rédaction de textes à fonctions diverses (récits, lettres, réponses à des questions, légendes de dessins ou de photographies, bulles de bandes dessinées, affiches, etc.).

Étude de la langue

- Orthographe
 - * Acquisition, emploi et reproduction sans faute, sous la dictée ou de mémoire, de mots usuels.
 - * Initiation aux accords simples (pluriel, féminin, terminaison de verbes).
- Grammaire
 - * Identification des phrases d'un texte, de la ponctuation, du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel.
 - * Repérage de l'ordre des mots dans des phrases simples.
 - * Initiation à l'usage des pronoms les plus courants et emploi, sans étude systématique, de temps verbaux (présent, futur, passé composé).
 - * Emploi de verbes usuels : *être, avoir, faire, aller, dire, venir, prendre*.
- Vocabulaire
 - Recensement, classement et emploi des mots les plus usuels.
 - Initiation au dictionnaire.

Usage poétique de la langue

Présentation et récitation de courts poèmes ou de comptines.
Jeux poétiques (sur les mots, sur les structures et sur les images).

COURS ÉLÉMENTAIRE

La pratique régulière de la lecture et de l'écriture d'une part, des exigences accrues dans le domaine de l'expression écrite et orale d'autre part, améliorent la qualité de la langue, sur laquelle l'élève peut amorcer une réflexion.

Pratique de la langue orale

- Prononciation : articulation des phonèmes, des syllabes, des mots ; accent et intonation des phrases ; élocution de l'énoncé.
- Exercices variés d'entraînement à la pratique orale, et visant à :
 - * relater et commenter des événements ;
 - * décrire des situations ;
 - * inventer et modifier des histoires, des contes, des scénarios ;
 - * exprimer des sentiments.

Pratique de la langue écrite

Continuation et consolidation de l'apprentissage de la lecture orale ; apprentissage systématique de la lecture silencieuse.

- Apprentissage de l'écriture
 - * Reproduction des lettres majuscules.
 - * Courte copie respectant les normes de l'écriture courante.
- Apprentissage de l'expression écrite
Initiation aux règles de la conception, de la composition et de la rédaction ; construction de courts textes pour :
 - * relater un fait ;
 - * inventer ou résumer une histoire ;
 - * répondre à un questionnaire ;
 - * contribuer à la réalisation d'un projet collectif (journal scolaire, journal mural, etc.).
- Reconstitution de textes

Étude de la langue

- Orthographe
 - * Observation et mémorisation des mots les plus fréquemment utilisés.
 - * Exercices systématiques portant sur les rapports des sons et de la graphie (écritures différentes d'un même son, valeurs orales différentes d'une même graphie).
 - * Dictées (préparées ou non), reconstitution de textes, jeux et concours.
- Grammaire
 - * Consolidation de la ponctuation.
 - * Analyse et transformation des formes affirmative, négative et interrogative de la phrase simple.
 - * Distinction du groupe nominal et du groupe verbal.
 - * Distinction des classes de mots : déterminant, nom, adjectif, pronom, verbe, mot invariable.
 - * Reconnaissance des fonctions : sujet, complément du verbe, complément du nom.
 - * Repérage des accords : du verbe avec le sujet, de l'adjectif avec le nom.
 - * La conjugaison du verbe : identification et utilisation des modes et temps suivants : indicatif (présent, passé composé, imparfait, futur simple), impératif (présent), participe (présent, passé), des

verbes en *-er* (du type *chanter*), en *-ir* (du type *finir*), des verbes *venir, faire, voir, prendre*.

- Vocabulaire

- * Groupement de mots, par la forme (notion de famille) et par le sens (notion de champ sémantique).
- * Découverte de la variation du sens des mots selon le contexte.
- * Utilisation du dictionnaire et élaboration de fichiers.

Usage poétique de la langue

- Mémorisation de poèmes.
- Créations poétiques, personnelles et collectives.
- Collection de textes poétiques.

COURS MOYEN

L'élève apprend à questionner, à répondre, à expliquer et à justifier ; sa capacité de lecture et d'écriture gagne en qualité et en complexité ; sa connaissance de la langue s'enrichit et se précise.

Pratique de la langue orale

- Usage de différents modes de discours (narration, description, argumentation, etc.) et de différents niveaux de langue.
- Entraînement à l'exposé (compte rendu, présentation de projet, discussion) et au dialogue.

Pratique de la langue écrite

- Lecture
 - * Augmentation de la rapidité de la lecture silencieuse ; amélioration de la compréhension.
 - * Diversification des modes de lecture, selon les buts proposés.
 - * Organisation de moments et de lieux spécifiques de lecture.
- Écriture
 - * Amélioration de la qualité technique de l'écriture manuelle.
 - * Initiation à l'écriture non manuelle (machine à écrire, machine de traitement de texte, micro-ordinateur).
- Expression écrite
 - * Entraînement à la pratique de la composition écrite (plan, articulation des idées, organisation en paragraphes) en différents genres, notamment narratif.
 - * Passage de l'oral à l'écrit, et inversement.
 - * Reconstitution de textes.
 - * Reprise, correction et amélioration par l'élève de ses travaux antérieurs.

Étude de la langue

- Orthographe
 - * Mise en œuvre des connaissances grammaticales.
 - * Exercices sur les lettres doubles, les lettres étymologiques, les homonymes, les accords.
 - * Correction par l'élève de ses propres travaux, à l'aide de dictionnaires, de grammaires, de fichiers.
 - * Dictées sous des formes diverses.
- Grammaire
 - * *La phrase* : phrases verbales, phrases nominales ; phrases simples, phrases complexes (par juxtaposition, coordination ou subordination) ; phrases de type déclaratif, interrogatif, exclamatif, de forme affirmative ou négative (et leurs combinaisons) ; phrases actives et phrases passives.
 - * *Les éléments constituants de la phrase* : le verbe et les groupes fonctionnels (sujet, complément d'objet, attribut du sujet, compléments de circonstance).
 - * *Le groupe nominal* : ses éléments (déterminant, nom, adjectif, complément, proposition relative, apposition).
 - * *Le groupe verbal* : ses éléments (verbe, compléments directs et indirects, nominaux et pronominaux).
 - * *La conjugaison du verbe* : conjugaison aux différents temps et aux différents modes des verbes auxiliaires (*être* et *avoir*), des verbes en *-er* (du type *chanter*), des verbes en *-ir* (du type *finir*), et des verbes : *faire, savoir, pouvoir, vouloir, devoir, falloir, aller, venir, partir, dire, croire, lire, écrire, voir, sentir, connaître, prendre, rendre, tenir, recevoir, vivre* ; voix active et passive du verbe.
 - * *Les mots invariables* : adverbe ; préposition ; conjonction.
 - * *Les pronoms* : personnel, relatif, interrogatif, indéfini.
 - * *Syntaxe des accords* : sujet et verbe ; article, adjectif et nom ; accord du participe passé employé avec les auxiliaires *être* et *avoir* (accord en cours d'acquisition à l'issue du cours moyen deuxième année).
- Vocabulaire
 - * Enrichissement par familles de mots, champs sémantiques, exploration des synonymes et des contraires.

- * Étude des différents emplois d'une même expression, des emplois multiples de verbes ou de noms comme *faire, avoir, chose, genre* ; découverte de la distinction entre sens propre et sens figuré.
 - * Exploration des niveaux de langue, relation entre le choix des mots et les tournures syntaxiques.
 - * Création d'un carnet de vocabulaire.
 - * Aperçu sur les lexiques particuliers de l'histoire, de la géographie, des sciences et de la technologie.
- Étude des emprunts.
- * Utilisation aisée et rapide de plusieurs dictionnaires.

Usage poétique de la langue

- Mémorisation de poèmes empruntés à l'ensemble de la poésie française.
- Création poétique, après adoption libre de contraintes.
- Constitution de l'anthologie poétique de la classe.

Mathématiques

NATURE ET OBJECTIFS

L'enseignement des mathématiques vise à développer le raisonnement et à cultiver chez l'élève les possibilités d'abstraction. Il apporte une exigence de rigueur dans la pensée et de justesse dans l'expression. Il fait acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines numérique et géométrique, tout en aidant l'élève à se forger des méthodes de travail. Il stimule l'imagination.

INSTRUCTIONS

Les travaux et exercices donnent lieu à une reprise ordonnée des apports essentiels, transcrite et conservée par l'élève dans son cahier. Celui-ci doit être tenu avec beaucoup de soin.

Lors de l'introduction de notions nouvelles, les élèves sont mis en situation d'apprentissage actif : ils découvrent les notions comme des réponses à des problèmes.

On peut répartir ces problèmes en trois groupes :

- ceux qui permettent la construction de nouveaux outils mathématiques (par exemple l'introduction de la soustraction, de la multiplication, des nombres décimaux);
- ceux qui invitent à utiliser des acquis, à en percevoir éventuellement les limites d'utilisation, offrant ainsi au maître les moyens de contrôler le savoir (par exemple la construction d'un objet, l'agrandissement d'une figure, le premier apprentissage de la division euclidienne) ;
- ceux qui sont liés à une véritable recherche (par exemple trouver tous les patrons d'un cube).

Résoudre des problèmes suppose la maîtrise d'un certain nombre d'outils, numériques et géométriques, et l'appropriation de méthodes. Pour cela, le maître habitue les élèves à organiser les données (ce qui suppose des outils et la capacité de les choisir) ; à associer à une question posée les connaissances utiles ; à exprimer, oralement et par écrit, leurs démarches et les résultats obtenus, en essayant de les justifier.

C'est l'occasion pour l'élève de s'approprier le langage mathématique, en restant attentif aux interférences éventuelles avec la langue courante, et d'accéder à l'organisation logique des raisonnements. C'est l'occasion pour le maître de constater réussites et échecs, en s'efforçant de comprendre ce qui les détermine.

Il importe de développer l'aptitude des élèves à prouver ce qu'ils avancent ; ainsi, selon les cas et en fonction de leur maturité, ils peuvent utiliser une argumentation de type mathématique, mettre en évidence un contre-exemple, confronter le résultat avec la réalité, prêter attention à la différence entre le calcul et la mesure, etc.

Enfin, l'utilisation de l'informatique, à propos de la résolution d'un problème numérique ou géométrique, en particulier au cours moyen, permet d'initier l'élève à la recherche d'algorithmes et de développer ses capacités logistiques.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève découvre les nombres jusqu'à 100, apprend à utiliser l'addition, s'initie à l'organisation de l'espace et à quelques figures géométriques simples, fait des exercices préparatoires à la mesure.

Arithmétique

- Classement et rangement des objets et des collections d'objets selon des critères simples ou composés.
- Écriture et nom des nombres de un ou deux chiffres selon la numération décimale. Découverte des nombres de plus de deux chiffres.
- Utilisation des écritures additives.
- Distinction du nombre ordinal et du nombre cardinal.
- Comparaison de deux nombres.
- Utilisation des signes : = ("égal"), ≠ ("différent de"), < ("inférieur à"), > ("supérieur à").
- Écriture d'une suite de nombres dans l'ordre croissant ou décroissant.
- Problèmes faisant intervenir la somme de deux ou plusieurs nombres. Familiarisation avec l'utilisation des parenthèses ; construction, utilisation et mémorisation de la table d'addition.
- Construction et utilisation de la technique opératoire de l'addition, en particulier avec retenue.
- Problèmes exprimés sous la forme : $a + \dots = c$.
- Initiation au calcul mental.

Géométrie

- Repérage dans l'espace (les objets par rapport à soi).
- Déplacement de l'élève et construction d'itinéraires en tenant compte de contraintes.
- Utilisation des quadrillages, des diagrammes, des tableaux.
- Reconnaissance et organisation des formes et des figures simples :
 - * courbes et domaines : intérieur, extérieur. Rosaces, frises, pavages, mosaïques, puzzles.
- Tracés à la règle.

Préparation de la mesure

- Repérage d'événements dans la journée et dans la semaine.
- Mise au point d'une procédure pour classer et ranger des objets selon leur longueur et selon leur masse.

COURS ÉLÉMENTAIRE

En continuité avec les acquis du cours préparatoire, l'élève prolonge le travail sur les nombres entiers jusqu'à 10 000, découvre la multiplication et la soustraction, aborde la division, met au point des techniques de repérage, de reproduction et de construction, s'initie à la mesure des longueurs et des masses.

Arithmétique

- Écriture et nom des entiers naturels : comparaison et utilisation des signes: =, ≠, <, >.
- Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication ; désignation d'un nombre par des écritures différentes.
- Transformation des additions, soustractions et multiplications pour élaborer les techniques opératoires.
- Utilisation des propriétés des opérations ; acquisition des procédures de calcul mental, et mise en œuvre systématique ; utilisation des parenthèses.
- Calcul sur les nombres :
 - * connaissance et maîtrise des techniques opératoires ;
 - * construction, utilisation et mémorisation de la table de multiplication.
- Reconnaissance de problèmes relevant de la division ; détermination du quotient et du reste par une méthode empirique de calcul.
- Ordre de grandeur et encadrement d'un résultat.
- Utilisation, dans l'ensemble des entiers naturels, des fonctions numériques : $n \rightarrow n+a$ et $n \rightarrow n \times a$, et leurs réciproques ; problèmes relevant de ces fonctions.

Géométrie

- Repérage des cases ou des nœuds d'un quadrillage ; utilisation de ces repérages.

- Reproduction, description, représentation (à l'aide de procédés conventionnels) et construction d'objets géométriques (solides, surfaces, lignes) :
 - * manipulation et classement des objets physiques ;
 - * utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit ;
 - * mise au point des techniques de reproduction et de construction : calque, pliage, découpage, patrons de solides ;
 - utilisation d'un vocabulaire géométrique et d'une syntaxe logiquement articulée.
- Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (symétrie, translation).

Mesure de quelques grandeurs

- Repérage des événements dans la journée, la semaine, le mois, l'année : comparaison des durées (expression verbale et représentation symbolique).
- Classement et rangement d'objets selon leur longueur et selon leur masse.
- Connaissance des unités du système légal (longueur) et usuel (masse).

COURS MOYEN

L'élève consolide et prolonge ses acquis concernant les nombres entiers et les quatre opérations, découvre les nombres décimaux et les fractions, aborde la proportionnalité, améliore sa connaissance des objets géométriques, affine ses compétences en tracé et construction, procède à des mesures.

Arithmétique

- Écriture, nom et comparaison des entiers naturels. Nécessité d'introduire de nouveaux nombres : nombres décimaux et nombres s'écrivant sous forme de fractions simples.
- Écriture et nom des nombres décimaux.
- Désignation d'un nombre décimal par l'addition, la multiplication, la soustraction et la fraction ; passage d'une écriture à une autre.
- Comparaison des nombres décimaux (intercalation, encadrement).
- Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division ; élaboration, dans l'ensemble des décimaux, des techniques opératoires, mentales ou écrites, et des procédés de calcul approché (ordre de grandeur et encadrements).
- Reconnaissance et utilisation des fonctions numériques : $n \rightarrow n+a$ et $n \rightarrow n \times a$, et leurs réciproques, définies dans l'ensemble des nombres décimaux. Problèmes relevant de ces fonctions et plus particulièrement de la proportionnalité (exemple de la règle de trois).
- Application des procédures de calcul mental dans l'ensemble des décimaux, en utilisant des techniques opératoires, et les propriétés des fonctions numériques étudiées.

Géométrie

- Reproduction, description, représentation et construction de différents objets géométriques (solides, surfaces, lignes).
- Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (translation, rotation, symétrie) :
 - * utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit ;
 - * mise au point des techniques de reproduction et de construction : report de distances ; reproduction, agrandissement ou réduction d'un dessin fait sur fond quadrillé ; tracé de parallèles ou de perpendiculaires.
- Utilisation d'une syntaxe logiquement articulée et d'un vocabulaire géométrique : cube, arête, sommet, face, sphère, boule, triangle, quadrilatère, parallélogramme, rectangle, losange, carré, côté, diagonale, cercle, disque.

Mesure de quelques grandeurs

- Formation des concepts de longueur, d'aire, de volume, de masse, d'angle et de durée ; utilisation des systèmes de mesure : expression, par un nombre ou par un encadrement, du résultat d'un mesurage.
- Utilisation des unités du système légal et usuel.
- Calcul sur des nombres exprimant des mesures de longueur ou de poids.
- Utilisation des instruments de mesure : double décimètre, balance, montre, etc.
- Détermination du périmètre d'un cercle, de l'aire d'un disque, de l'aire d'un rectangle, de l'aire d'un triangle, du volume d'un pavé.
- Utilisation d'un formulaire pour calculer l'aire ou le volume d'un objet donné.

Sciences et technologie

NATURE ET OBJECTIFS

L'enfant doit acquérir les connaissances et les compétences fondamentales qui lui permettront d'accéder à la maîtrise intellectuelle et pratique du monde.

La première culture scientifique apportée par l'école organise les expériences. Elle met en forme les problèmes auxquels l'enfant est confronté et permet d'en élaborer de plus complexes.

Cet enseignement a aussi pour objectif de faire acquérir les méthodes propres à la démarche scientifique (observer, analyser, expérimenter, puis représenter) et technologique (concevoir, fabriquer, transformer). Il vise également à développer les qualités correspondantes : objectivité, sens de la preuve et du projet, goût de l'invention. Il donne enfin la dimension historique, sociale, éthique de la science et de la technologie. Fort de ses manipulations et des expériences qui lui sont rapportées ou montrées, l'enfant perçoit les problèmes de responsabilité que pose la transformation des rapports de l'homme et de son milieu (santé, environnement) ; il comprend la puissance et la valeur du progrès scientifique et technologique. D'une manière générale, cet enseignement rend l'enfant attentif à la façon dont se sont construits les savoirs qu'il découvre dans les sciences, dans les objets et dans les métiers.

Plusieurs disciplines interviennent dans cet enseignement. L'astronomie situe l'enfant dans l'univers ; la physique, la chimie et la géologie lui font découvrir les propriétés et les phénomènes du monde naturel ; la biologie lui fait comprendre comment sont constitués les êtres vivants, et comment ils se développent dans leur milieu. La technologie, enfin, fait accéder l'enfant au monde construit par l'homme ; elle lui inspire la volonté d'entreprendre et de participer au progrès de l'humanité.

INSTRUCTIONS

En fonction d'une part des acquis de la maternelle, d'autre part du lien qu'il souhaite établir avec les autres disciplines (histoire, géographie, arts plastiques), enfin de ses compétences et de ses goûts, le maître insiste sur telle ou telle partie du programme. Certains des éléments de celui-ci peuvent être choisis comme *sujets d'étude*, faisant ainsi l'objet d'une présentation plus approfondie ; toutefois aucun sujet ne doit être traité trop longuement, en sorte qu'il soit possible de consacrer un temps suffisant aux autres. L'importance de l'informatique justifie qu'au cours moyen cinquante heures au moins lui soient consacrées.

Pour développer la démarche scientifique chez l'élève, le maître l'entraîne à utiliser des documents simples, à pratiquer des comparaisons et des mesures, à mettre en œuvre les principaux modes de représentation : le croquis, le schéma, l'organigramme, le tableau classificatoire, etc.

Pour faire acquérir la démarche technologique, il enseigne la maîtrise du geste et de l'outil, fait concevoir et exécuter, selon une progression réglée, des objets et des systèmes techniques ; il n'oublie jamais de montrer leur insertion dans le monde économique et social.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

Le monde est l'objet d'un premier apprentissage méthodique ; l'enfant observe, classe, manipule, réalise.

- **Matières et matériaux**
 - * Propriétés de quelques matériaux usuels.
 - * Fabrications diverses et maniement d'outils appropriés.
- **Le monde des vivants**
 - * Le corps de l'enfant.
 - * Manifestations de la vie végétale (croissance) et animale (développement).
- **Le monde des objets**
 - * Maniement et utilisation d'objets techniques usuels (magnétophone, appareil photographique).
 - * Pilotage de mobiles.
 - * Démontage et remontage d'objets techniques simples.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'analyse s'applique à un domaine élargi de connaissances relevant de disciplines scientifiques distinctes, et portant sur des objets plus complexes ; des projets techniques sont conçus, organisés et réalisés.

- **Les états de la matière** (solide, liquide, gazeux) et leurs transformations.
- **L'air et l'eau** : leurs propriétés.
- **Le monde minéral** : les sols et les roches.
- **Les manifestations de la vie**
 - * Vie animale : diversité des comportements animaux (reproduction, protection des jeunes, nutrition, agression, défense) ; l'alimentation des animaux ; les déplacements des animaux : le rôle des organes sensoriels.
 - * Vie végétale : besoins en eau ; besoins en lumière ; croissance et développement des végétaux : les boutures, les graines.
- **Diversité des milieux** (forêt, prairie, haies, rivières, etc.) et interdépendance de leurs vivants.
- **Leviers et balances**
- **L'électricité**
 - * La notion de circuit électrique.
 - * L'éclairage électrique.
- **Réalisations technologiques** à caractère utilitaire ou ludique.

COURS MOYEN

L'élève apprend à construire des problèmes, à formuler des hypothèses, à expérimenter et à raisonner pour parvenir aux solutions. Il entrevoit l'unité et la dimension sociale de ce qu'il découvre et apprend en physique, en biologie et en technologie. Il acquiert les rudiments d'une culture informatique.

- **Éléments d'astronomie**
 - * Le repérage dans l'espace : notions (l'horizontale et la verticale ; les points cardinaux) et instruments (fil à plomb ; surface libre d'un liquide au repos ; boussole).
 - * La mesure du temps (instruments artificiels et repères astronomiques).
- **La Terre et les astres**
 - * La rotation de la Terre sur elle-même et autour du Soleil.
 - * La succession des jours et des nuits, et des saisons.
 - * Les fuseaux horaires.
 - * Les phases de la Lune et son mouvement autour de la Terre ; les marées.
 - * Les planètes du Soleil.
- **Les grands phénomènes géologiques**
 - * Volcans, tremblements de terre.
- **Science du vivant**
 - * L'évolution des vivants.
 - * Les mouvements corporels dans le sport et le travail (rôle des os, des muscles et des organes sensoriels).

- * La respiration ; le rôle du sang.
- * La digestion.
- * Divers modes de reproduction animale ; sexualité et reproduction des humains.
- **L'énergie**
 - * Les différentes sources d'énergie (minérale, hydraulique, solaire, nucléaire).
 - * Consommation et économie d'énergie en France (chauffage solaire, isolation thermique, etc.).
- **Mécanismes et électromécanismes**
 - * Moteurs.
 - * Transmission et transformation de mouvements.
- **Montages électroniques** (réalisations mettant en œuvre transistors, diodes, éventuellement circuits intégrés).
- **Objets et systèmes informatiques**
 - * Le développement de l'informatique dans la société (transformation de l'activité professionnelle et de la vie quotidienne par la télématique, la bureautique et la productique ; problèmes sociaux et éthiques).
 - * La technologie informatique (le micro-ordinateur ; automates programmables et robots).
 - * Le logiciel (analyse et modification de logiciels simples ; début de programmation dans une perspective logistique).

Histoire et géographie ¹

NATURE ET OBJECTIFS

Comprendre le présent pour construire l'avenir exige la connaissance du passé humain et de l'espace habité par les hommes. La mémoire est moderne ; active et créatrice, elle est le meilleur outil de l'action future.

Partagé entre les sollicitations du milieu proche et l'écho des tumultes de l'actualité, l'enfant a besoin de repères. C'est à l'histoire et à la géographie qu'il appartient de les lui fournir, et de le conduire, par transitions mesurées, à une compréhension organisée du monde et de la société. Pour cela, cet enseignement lui donne, en petit nombre, des connaissances claires et précises sur l'histoire et la géographie de la France, située dans l'Europe et dans l'ensemble des nations.

La connaissance de notre héritage historique, l'assimilation du patrimoine politique et culturel de la France, la découverte des richesses de notre peuple et de notre pays sont indispensables à la formation du citoyen français. L'histoire et la géographie participent à l'apparition chez l'élève de la conscience nationale ; il peut ainsi apprécier l'apport des autres cultures, qu'il découvre par l'étude, le voyage ou la fréquentation des communautés immigrées.

Sciences humaines et sociales, l'histoire et la géographie initient les élèves à un mode particulier de rigueur et d'explication de la réalité ; elles leur apprennent des méthodes spécifiques d'organisation, d'interprétation et de comparaison des connaissances.

INSTRUCTIONS

Le maître rend les élèves capables d'observer, de décrire, de comparer et de comprendre les réalités qui les entourent et celles, plus éloignées dans le temps et dans l'espace, que leur fait découvrir l'analyse attentive et critique de documents simples.

Il utilise le récit ; il tire parti des ressources audiovisuelles ; il recourt à des instruments adaptés au niveau des élèves (frise chronologique, globe, planisphère, croquis, plans, cartes, graphiques simples, etc.) ; il les exerce à leur utilisation méthodique.

Il fait appel à la mémoire, la développe, l'informe, en s'attachant à montrer le sens et l'importance des repères que l'élève doit retenir.

En histoire, la chronologie, que rend présente la construction de la frise, s'appuie sur des dates qui permettent d'aller au-delà de l'événement qu'elles indiquent ; ces dates introduisent à la connaissance des grands changements politiques, militaires, technologiques et culturels qui caractérisent les périodes.

En géographie, le maître aide l'enfant à acquérir un vocabulaire de base, à maîtriser progressivement les grandes localisations, à percevoir les relations de l'homme et de son milieu.

Lorsque l'histoire et la géographie de la France s'ouvrent sur l'Europe et le monde, la présence de nombreux enfants d'origine étrangère guide souvent les choix retenus.

Au moyen de *sujets d'étude* le maître aide l'élève à découvrir et à approfondir des questions d'histoire et de géographie figurant au programme des cours élémentaire et

¹. Ce texte reprend, en les adaptant au cadre général, l'arrêté du 18 juin 1984 et les textes parus au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* du 28 juin 1984.

moyen ; le contexte local, par sa richesse, favorise cette étude. Le nombre de ces sujets est fixé à trois ou quatre par an, la durée totale ne pouvant excéder le tiers de l'horaire annuel (soit vingt-quatre heures).

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève apprend à organiser autour de lui le temps et l'espace. Il distingue mieux le monde qui l'entoure et celui, plus éloigné, dont il reçoit les images. Il utilise quelques mots simples et précis pour situer et décrire les êtres, les événements, les phénomènes. Il prend conscience du passé.

Histoire

- Rythmes et mesure du temps (le jour et la nuit ; les saisons ; l'heure et le calendrier).
- Événements marquants de la vie de l'enfant, de sa famille, de sa classe, de la commune, de la nation (anniversaires, fêtes, vacances, commémorations).
- Construction d'une première frise chronologique portant sur la vie personnelle et collective.

Géographie

- Observation et description d'espaces familiers ; comparaison avec des espaces plus éloignés.
- Premières analyses de paysages par l'étude de l'environnement proche (milieu naturel et marques de l'activité des hommes).

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève reçoit une initiation générale, illustrée d'exemples et fondée sur des comparaisons. Il apprend à se situer dans le temps de l'histoire et dans l'espace géographique. Il commence à maîtriser quelques méthodes de travail et outils de représentation.

Histoire

- Première étude de la société française d'aujourd'hui et du passé récent (vie matérielle et économique ; vie politique et culturelle ; croyances).
- Présentation d'états anciens, d'événements, de personnages et de groupes sociaux de la société française à différentes époques significatives de son histoire, situées les unes par rapport aux autres (préhistoire, époques gallo-romaine, médiévale, moderne, contemporaine).
- Repérage des grandes époques historiques sur une frise chronologique.

Géographie

- Étude de l'environnement immédiat ; comparaison avec d'autres cadres de vie (milieu naturel, activité humaine, composantes économiques et sociales) choisis dans chacune des zones polaire, intertropicale et tempérée.
- Localisation de ces divers lieux et milieux sur la carte, le planisphère et le globe.

COURS MOYEN

L'élève étudie de façon plus systématique l'histoire et la géographie de la France. Il perfectionne ses méthodes de travail, enrichit son vocabulaire, apporte aux documents de l'école et aux informations des moyens audiovisuels une attention critique.

Histoire

Étude, répartie sur deux ans, des grandes périodes de l'histoire nationale, dans l'ordre chronologique avec de brefs raccords, et situées dans l'évolution européenne et mondiale.

- Les temps préhistoriques

Les acquisitions décisives de l'homme et des communautés.

- Les origines de la France

Celtes, Romains, Germains (échanges, conflits, fusions).

- La société médiévale

- * La féodalité (seigneurs et paysans, villes et campagnes).
- * L'art et la culture (rôle de l'Église et de la religion).
- * La monarchie et la formation de l'État (de Philippe Auguste à Louis XI).

- Les changements du monde moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)

- * Les grandes découvertes et l'ouverture de nouveaux mondes.
- * Les problèmes religieux (la Réforme, les guerres de Religion).
- * Les rois de France et l'évolution de leurs pouvoirs.
- * Les mouvements intellectuels et artistiques (Renaissance, Classicisme, Lumières).
- * Le développement des sciences et des techniques.

- La France révolutionnaire et l'Europe napoléonienne

- * Les événements et les principes de 1789.
- * Les grandes phases de la Révolution et l'avènement de la République.
- * La France et l'Europe au temps de Napoléon.

- La France au XIX^e siècle (1815-1914)

- * La révolution industrielle (transformations techniques, économiques, démographiques, sociales).
- * L'affermissement de la République et les progrès de la démocratie : le suffrage universel, les lois laïques, l'enseignement (garçons et filles).
- * La France, grande puissance colonisatrice et mondiale.

- La France au XX^e siècle

- * La Première Guerre mondiale et ses conséquences. La Seconde Guerre mondiale (occupation et libération de la France ; la Résistance).
- * De 1945 à nos jours (la IV^e et la V^e République) : les conquêtes de la Libération ; la reconstruction ; la décolonisation ; l'édification européenne ; les transformations économiques et sociales ; la France, grande puissance technologique et culturelle.

Géographie

Étude de la France dans l'ensemble européen et mondial.

- La Terre

- * Présentation de la planète (répartition des océans, des continents et des zones climatiques).
- * Localisation des grands ensembles de population et des principaux États.
- * Situation de l'Europe et de la France.

- Les paysages du territoire français

- * La diversité des milieux : montagnes, plaines, vallées, côtes, villes et campagnes.
- * Premières lectures de paysages urbains et ruraux.

- Activités économiques et populations

- * La répartition de la population (village, ville, métropole régionale).
- * Agriculture, industrie, échanges commerciaux ; l'entreprise.
- * Localisation des principaux foyers d'activité économique (forces et faiblesses).
- * L'aménagement du territoire et les problèmes de l'environnement.
- * Étude de la région où vit l'élève et de sa place dans la France.

- La France dans le monde

Économie, technologie, science et culture : importations et exportations.

Éducation civique

NATURE ET OBJECTIFS

L'État républicain est fait de personnes libres et responsables, ayant le sens de l'intérêt général. On naît citoyen ; on devient un citoyen éclairé.

L'éducation civique ne peut tout embrasser, sous peine de se dissoudre. Elle concerne les règles élémentaires de la vie démocratique et se borne donc à quelques domaines essentiels : la conduite sociale responsable, les institutions politiques et administratives, la place de la France dans le monde. L'éducation civique apprend à l'enfant qu'il ne vit pas seul, qu'il procède d'une histoire, qu'il a des droits reconnus mais aussi des devoirs. Éminemment morale, l'éducation civique développe l'honnêteté, le courage, le refus des racismes, l'amour de la République.

INSTRUCTIONS

L'éducation civique doit faire l'objet d'une présentation illustrée et aussi vivante que possible. Elle rencontre pour une part l'enseignement d'autres disciplines, et en particulier l'histoire. Elle intègre tous les aspects de la vie en classe et à l'école. Elle suppose chez le maître une attitude conforme aux idées qu'il enseigne. Il tire parti des conduites quotidiennes dans un souci d'éducation, engage à la vie coopérative, invite à pratiquer l'égalité des droits et à participer aux campagnes nationales et internationales des organismes humanitaires. Il saisit les occasions fournies par les moyens modernes de communication pour enseigner leur utilisation et rendre possible leur maîtrise. Reliant la connaissance des institutions et des règles de droit aux valeurs qu'elles expriment, le maître n'oublie jamais qu'il s'agit d'édifier la citoyenneté en utilisant des savoirs.

L'éducation civique suppose la distinction entre la qualité de citoyen et l'appartenance des hommes à des groupes particuliers, divers dans leurs opinions, dans leurs engagements, dans leurs intérêts. Éduquer le citoyen, ce n'est ni scruter la conscience ni régenter la volonté, c'est éclairer sa liberté pour qu'elle puisse trouver elle-même ses voies. L'éducation civique ne prend jamais la forme de l'endoctrinement ou de l'exhortation, elle invite à la responsabilité, elle est toujours une éducation à la liberté.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société développe un ensemble d'habitudes qui sont à la base de la vie civique :

- Règles d'hygiène, de sécurité, de tenue.
- Sens de l'effort et du travail bien fait.

- Respect du matériel scolaire et des équipements collectifs.
- Respect de soi et des autres, goût de l'autonomie et des responsabilités.
- Reconnaissance des droits d'autrui, de l'égalité des races et des sexes, de la dignité de la personne.
- Sens de la coopération et de l'entraide.

Les symboles de la République : Marianne, le drapeau tricolore, *La Marseillaise*, le 14 Juillet.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Les règles de la vie commune s'accompagnent d'une prise de conscience plus claire de leur justification. Une connaissance des institutions est esquissée.

- Présentation, dans le cadre de la vie scolaire, des notions de personne, de propriété (le mien, le tien, le nôtre), de contrat.
- La patrie : unité et identité nationales.
- La devise républicaine : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».
- Le droit de vote et le suffrage universel.
- Le territoire national, le président de la République, les ministres, les députés et les sénateurs.
- La commune, le maire et les conseillers municipaux.
- L'école.

COURS MOYEN

L'élève, plus attentif à la société qui l'entoure, procède à l'examen des principales institutions et accède à l'esprit qui les anime. Il découvre le rôle de la France dans le monde.

- **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** : 1789.
- **La Déclaration universelle des Droits de l'Homme** : 1948.
- **Les libertés** (association, réunion, expression) et les droits (droit au travail, droit de grève) : les acquis depuis 1789.
- **Les institutions de la France**
 - Notre Constitution.
 - La loi : qui la fait ? qui l'exécute ? qui juge de son application ?
 - L'organisation administrative : administration centrale, région, département, canton, commune.
- **Vie et pratiques sociales**
 - Présentation d'un grand service public (P.T.T., S.N.C.F., etc.) et de son rôle.
 - La notion de sécurité sociale (exemples).
 - Étude d'une association ou d'une mutuelle.
 - L'information et les sondages.
 - La sécurité routière.
- **La France dans le monde**
 - L'armée et la défense nationale. La paix.
 - L'Europe.
 - Les relations et les institutions internationales.
 - La reconnaissance des autres cultures et civilisations.
 - La nation et l'humanité.
- **Le citoyen et la République.**

Éducation artistique

L'éducation artistique est faite d'un ensemble de disciplines : l'éducation musicale, les arts plastiques, le théâtre et l'expression dramatique, la danse, le cinéma et la photographie, l'architecture. Si l'école privilégie la musique et les arts plastiques comme matières formatrices, elle s'ouvre néanmoins à la diversité des arts, des moyens d'expression et des techniques mises en œuvre. Dans tous les cas, il s'agit de procurer aux enfants le plaisir du geste, de former le goût, de donner accès au patrimoine artistique et culturel, de développer les capacités d'expression et de création.

Éducation musicale

NATURE ET OBJECTIFS

La musique est le bien de tous. L'école donne à l'enfant l'expérience du beau dans l'œuvre musicale : il maîtrise les possibilités du corps par la danse et le chant ; il s'initie aux instruments et aux signes ; il écoute, analyse et apprend à aimer des œuvres d'époques et de cultures diverses.

INSTRUCTIONS

La pratique du chant constitue l'essentiel de l'éducation musicale à l'école élémentaire. Dès le cours préparatoire, l'enfant apprend des comptines et chansons, développe son attention et sa mémoire. Veillant à la justesse et insistant sur l'expression, le maître respecte la tessiture des voix d'enfants, initie à la polyphonie en enseignant à tenir sa voix malgré un contre-chant, encourage la pratique individuelle et l'improvisation. A l'issue de l'école élémentaire les élèves détiennent en leur mémoire un répertoire de chants connus et interprétés, et un trésor de souvenirs musicaux.

La présence de nombreux enfants d'origine étrangère oriente le maître vers le choix de chansons appartenant à leur culture ; il prête attention à leurs particularités : étendue vocale, pose de la voix, accentuation.

Le maître utilise les activités rythmiques, les jeux d'écoute et l'audition d'œuvres musicales aussi bien pour susciter le plaisir esthétique que pour faire acquérir les notions musicales de base et développer les aptitudes. Quand l'élève écoute des œuvres, il analyse, sur certains extraits, les éléments thématiques, les changements de mouvement et d'intensité, les détails d'instrumentation, les formes et articulations essentielles.

L'élève reconnaît les instruments de musique, directement si possible ou par l'enregistrement ; il en note les caractéristiques essentielles, il apprend leur classification et leur histoire.

Quelques-unes des grandes figures de la musique (classique, moderne et contemporaine) sont étudiées dans leur vie, leur œuvre et leur époque, en liaison avec l'enseignement de l'histoire (Beethoven, la Révolution française, la *Symphonie héroïque* ; Bessie Smith, l'esclavage des Noirs, le *blues*...).

Il est souhaitable que l'heure hebdomadaire soit fragmentée en plusieurs séquences.

Des concours extérieurs peuvent apporter une aide à l'action du maître, sous sa responsabilité.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

L'élève se fait attentif, place sa voix, apprend des chansons.

- **Exercices vocaux et corporels**

Rondes, jeux dansés, berceuses et balancements, comptines, formulettes, chansons du folklore.

- **Exercices rythmiques**

Changements de mouvements, appréciation des durées, sens des pulsations régulières et perception du rythme.

- **Activités d'écoute**

* Jeux d'écoute, écoute de sons créés par les élèves (percussions corporelles, créations vocales, usage d'objets sonores et d'instruments).

* Écoute du monde sonore et localisation dans l'espace sonore.

* Écoute de fragments d'œuvres musicales.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève apprend à chanter juste, précisément et bien. Il distingue les bruits et les sons, et analyse de courts extraits d'œuvres musicales. Il s'essaie à la création et à l'improvisation.

- Chants simples à une ou à deux voix, exercices collectifs ou individuels.

- Activités corporelles et instrumentales : association de la mélodie, voire de l'harmonie, aux rythmes ; reproduction, avec le corps ou avec des instruments simples, de formules rythmiques présentes dans des chansons ou musiques ; improvisation de formules rythmiques.

- Écoute des productions sonores réalisées par les élèves (acquisition des notions de hauteur, mouvement mélodique, intensité, tempo).

- Écoute d'œuvres musicales de toutes époques, de différents styles et de diverses origines (perception des motifs, phrases, accords, silences).

- Étude élémentaire des signes musicaux usuels.

COURS MOYEN

L'élève connaît et interprète un répertoire de chansons, joue des chants simples sur un instrument de son choix, improvise en développant ses ressources vocales et corporelles. Il écoute des musiques différentes et acquiert le discernement musical.

- Répertoire de chansons et de canons appartenant au patrimoine national et régional, œuvres d'auteurs classiques et contemporains, chœurs parlés, chansons d'autres cultures.

- Accompagnement de chants (souligner une mélodie avec un rythme obstiné ou varié ; la nuancer, la modifier et l'enrichir). Improvisation.

- Pratique instrumentale (instrumentarium, flûte à bec, etc.).

- Écoute de musiques diverses (analyse des notions de registre, tempo, intensité, mouvement mélodique).

- Analyse élémentaire d'extraits musicaux.

- Lecture et écriture musicales (notation usuelle, recours au solfège).

Arts plastiques

NATURE ET OBJECTIFS

Les arts plastiques donnent à l'élève les moyens de produire et de mettre en relation des formes, des couleurs, des matières : ils font accéder à une perception esthétique de l'univers. Par le dessin, la peinture, la gravure, la sculpture et les techniques nouvelles d'expression, l'élève découvre et affine des moyens d'action sur les matériaux et les objets. D'une façon générale, cet enseignement a pour objet de rendre l'élève conscient de ses possibilités d'expression, de développer chez lui le désir et la capacité de créer, de l'aider à se constituer une première culture artistique.

INSTRUCTIONS

L'expression plastique commence lorsque l'élève rencontre la résistance d'une matière et découvre le parti qu'il peut tirer de règles simples.

Le maître amène progressivement l'élève à contrôler son geste (formation des tracés, manipulations diverses, passage du geste à l'écriture).

L'élève apprend à regarder (éducation de l'attention ; perception des formes et des couleurs). Il s'engage ainsi dans un processus de création original et exigeant : éclosion d'un projet novateur ; choix et agencement des formes, des couleurs et des matières ; adoption de techniques et de procédés spécifiques.

Le maître familiarise les élèves avec un petit nombre d'œuvres — voire de chefs-d'œuvre — choisies dans l'ensemble des productions artistiques. Apportant la justification de ses choix, il s'attache à faire distinguer le jugement esthétique de la simple préférence individuelle : il ne laisse pas croire à l'élève qu'à ses yeux tout se vaut.

Le maître fait réaliser un musée de classe (reproductions, diapositives, affiches, maquettes, etc., et réalisations personnelles ou collectives) ; il tire parti des sollicitations des autres disciplines (en particulier les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie et, pour ce qui concerne le français, l'expression narrative et poétique) ; il profite de toute occasion d'associer les élèves à la vie artistique locale. Des concours extérieurs peuvent apporter une aide à l'action du maître, sous sa responsabilité.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

Dans le prolongement de l'école maternelle, l'élève se livre à des découvertes sensorielles, développe son imaginaire et son affectivité, commence à utiliser diverses techniques.

- Action sur des matériaux, sur des supports variés (papier, carton, tissu, bois, pierre), avec différents outils (craie, feutre, ciseaux, brosse).
- Exploration de possibilités techniques (dessin, peinture, réalisations en volume et dans l'espace).
- Empreinte, moulage, impression, tracé d'objets naturels ou fabriqués.
- Recherche de signes, de pictogrammes et d'écritures.

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'élève s'engage dans des explorations plus systématiques en utilisant des techniques et des procédés mieux maîtrisés.

- Jeux avec les formes, les couleurs et les matières.
- Expression de l'imaginaire : conception et réalisation d'un projet esthétique (transformation d'objets et d'images, animation de la surface par le relief, passage de la représentation en surface à la représentation en volume).
- Présentation des travaux (cadrage).
- Familiarisation progressive avec des images, des objets, des reproductions d'œuvres d'époques, d'origines, de genres et de styles différents.
- Collections individuelles de matériaux, d'objets, d'images constituant le musée personnel de l'élève ou de la classe.

COURS MOYEN

L'élève acquiert des techniques et procédés qui lui permettent d'apprécier des oeuvres et d'adopter une démarche créatrice.

- Expérimentation d'opérations plastiques simples sur des images, des objets, des matières.
- Acquisition de techniques (dessin au fusain, au crayon, au feutre ; peinture ; gravure ; modelage ; sculpture) et des procédés correspondants.
- Recherche systématique de mises en scène (montage de documents, séquences photographiques, etc.) en vue de la réalisation d'un projet (décoration murale, aménagement d'une salle ou d'une aire de jeux).
- Analyse d'œuvres de l'histoire de l'art ou de réalisations plastiques modernes (aspect formel, qualité technique, signification, valeur culturelle).
- Représentations de l'espace.
- Constitution du musée de la classe et pratique d'exposition.

Éducation physique et sportive

NATURE ET OBJECTIFS

L'éducation physique et sportive perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions, ainsi que l'aisance du comportement. Elle favorise le développement corporel, psychologique et social.

L'élève, qui connaît mieux ses limites, améliore ses performances et se situe parmi les autres. Le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à l'action collective. C'est pourquoi l'éducation physique et sportive est une éducation à la responsabilité.

INSTRUCTIONS

L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire se fonde sur deux principes : la formation de l'élève est polyvalente, le maître est responsable de l'enseignement dispensé dans sa classe.

La polyvalence de la formation implique des activités diverses. Le maître assure le passage graduel des activités globales de la maternelle aux activités plus spécifiées du cours moyen, en évitant les spécialisations hâtives.

Afin que l'éducation physique et sportive soit un facteur de réussite, le maître est attentif aux différences motrices, physiologiques, intellectuelles, psychologiques et affectives des élèves. Il comprend la nécessité d'une pédagogie différenciée.

L'évaluation des progrès individuels et collectifs passe par l'élaboration de grilles de repères, et par la constitution d'un dossier : celui-ci sert de bilan et accompagne l'élève durant toute sa scolarité. A la fin du cours moyen, l'élève a la capacité de contrôler et d'identifier ses progrès.

Dans l'enseignement public, l'union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), fédération sportive scolaire et mouvement pédagogique, est appelée à jouer un rôle important dans le développement de la vie associative et dans la mise en oeuvre des projets pédagogiques.

PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

Dans le prolongement de la maternelle, l'élève apprend à mieux connaître son corps et les possibilités qu'il lui offre ; il est mis en présence des autres dans des situations stimulantes.

- Marcher, courir, lancer, sauter, rouler, grimper, danser, se tenir en équilibre, etc.
- Manipuler des objets ou engins.
- Se familiariser avec l'eau.

- S'adapter aux agrès et à des matériels divers : exploration, parcours de débrouillardise.
- Se déplacer et manier des engins avec ou sans support musical ou rythmique.
- Rondes et jeux chantés sur rythmes ou thèmes musicaux.
- Jeux de tradition enfantine, jeux collectifs avec ou sans matériel, jeux d'opposition.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Les activités deviennent plus spécifiques. Leur mise en œuvre doit permettre aux enfants de satisfaire leur besoin de mouvement par une pratique équilibrée et diversifiée.

- Activités à caractère athlétique

Diversifier et améliorer les actions de marche, de course, de sauts, d'équilibre, de porter, de lancer, à l'aide de parcours variés, d'obstacles, d'engins spécifiques.

- Activités aquatiques

Entrer dans l'eau, s'immerger, maîtriser sa respiration, se déplacer, nager.

- Activités de pleine nature

Initiation, parcours divers.

- Activités à caractère gymnique

Maîtriser des actions d'équilibre, d'agilité, de franchissement soit au sol, soit aux agrès : poutres, barres parallèles, barres fixes, espalier.

- Activités de danse et d'expression

- * Participer à des rondes et à des jeux chantés, à des danses individuelles ou collectives.
- * Découvrir le rythme et la mesure dans des évolutions variées.
- * Se familiariser avec les engins en gymnastique rythmique.

- Jeux sportifs

- * Jeux de tradition enfantine.
- * Jeux à base de course, de relais, de lancers.
- * Jeux collectifs améliorant placements et déplacements, maniement de balle, compréhension des rôles d'attaquant et de défenseur.
- * Jeux d'opposition : maîtrise de l'équilibre, acceptation de la lutte loyale.

COURS MOYEN

Les élèves s'engagent dans des activités plus spécifiées, individuelles ou collectives, à finalité sportive. Ils augmentent leur endurance et s'orientent, en fonction de leur goût mais sans nuire à l'équilibre des diverses activités, vers des disciplines particulières.

- Athlétisme

- * Courses (d'endurance, de vitesse, de relais, etc.).
- * Lancers (balles, poids, etc.).
- * Sauts (hauteur, longueur, triple saut, etc.).

- Natation

- * Nage aisée, sur des distances longues, et en différents styles.
- * Plongeon, sauvetage.

- Activités de pleine nature

- * Activités terrestres : grands jeux, activités d'orientation, cyclotourisme, équitation, patinage.
- * Activités nautiques : canoë-kayak, voile.
- * Activités en terrain accidenté ou montagneux : escalade, ski, luge, en fonction des possibilités locales.

- Gymnastique

Parcours gymniques, gymnastique sportive, gymnastique rythmique sportive.

- Danse et expression

Danses créées ou apprises : maîtrise et enchaînement, individuel ou collectif, des déplacements fondamentaux.

- Jeux et sports collectifs

- * Jeux de tradition.
- * Jeux régionaux.
- * Jeux et sports de combat.
- * Jeux et sports de raquette.
- * Sports collectifs : hockey, basket-ball, volley-ball, handball, football, rugby.